

## Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 octobre 2019

### Présents :

Monsieur le Maire : Mr BOURGOIN Stéphane

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Mr ANGLADE Alexandre, Mr BRESSAN Stéphan, Mme LYOTARD Elisabeth, Mr ROBERT Alain, Mr ROLLAND Raphaël, Mr SABY Michel. Mr VEYRET Roger

### Excusé (e)

Mme ROGUET Brigitte, Mr MONTAGNE Laurent

### Absents

Mr CHAZE Daniel, Mr CUBIZOLLE François, Mr FAYOLLE Christophe, Mme SAGNARD Floriane

### Procurations

Mr MONTAGNE Laurent a donné procuration à Mr BOURGOIN Stéphane

Mme ROGUET Brigitte a donné procuration à Mr SABY Michel

---

Secrétaire de séance : Mme LYOTARD Elisabeth

### **1- Informations diverses**

#### Présentation d'un article paru dans la presse

Monsieur le Maire confirme les dires relatés dans l'article paru dans le journal l'Eveil à la date du 23/10/2019.

A la suite, M. Alain ROBERT, conseiller municipal, prend la parole et demande que soit annexé et pris en compte la réponse de défense de l'opposition qui sera annexée au présent compte rendu.

#### Cimetière sécurisation des tombes

Une seule tombe n'étant pas vendue, il a été demandé à M. MOULERGUE Pierre d'effectuer un devis afin de la sécuriser en posant une dalle.

A l'avenir, le prix d'acquisition des concessions devra être revu à la hausse pour tenir compte des travaux de sécurisation pris en charge par la commune.

Concernant la demande de M. GAUTHIER, et renseignements pris auprès des services Préfectoraux, les concessions proposées à la vente ne doivent pas présenter ni de signes funéraires ni de monuments. Les dalles et les grilles de ces concessions restent propriété de la commune.

### Aménagement intersection RN88 et RN 102

Le Conseil prend connaissance du courrier du secrétaire d'Etat aux Transports faisant réponse à M. Jean-Pierre VIGIER, Député, concernant ces opérations d'aménagement.

Si ce projet a été retenu parmi les propositions d'aménagement de l'itinéraire, il n'en demeure pas moins que, vu qu'aucun financement n'a été prévu, les travaux ne pourront donc pas démarrer.

### **2- Chapelle Notre-Dame marché de maîtrise d'œuvre**

Aucune offre n'ayant été reçue pour la maîtrise d'œuvre relative à un diagnostic sanitaire pour la restauration intérieure, l'assainissement et la vérification hors d'eau de la Chapelle Notre-Dame, le Maire est autorisé à lancer un nouvel appel d'offre.

Au vu du bon déroulement des travaux effectués et notamment concernant la réfection du clocher, l'Association des Fidèles et Amis de Notre-Dame a décidé de nous verser une aide financière d'un montant de 2 000 Euros.

Validé à l'unanimité.

### **4 – DETR 2020**

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) les dossiers doivent être déposés rapidement.

Après discussion, les élus décident de déposer 2 dossiers supplémentaires :

- un dossier pour la réfection de la voirie suite au devis établi par l'Entreprise EUROVIA pour un montant de 113 580 € HT (subvention attendue 50%),
- un dossier pour les travaux l'aménagement de la Rue du Jeu de Paume suite à l'autorisation de report avec le Préfet.

Validé à l'unanimité

### **3- Immeubles cadastrés Section AH 122 et AH 123**

Suite au courrier reçu du propriétaire M. THOMASSIN nous faisant don de ses immeubles, il est demandé qu'une proposition lui soit faite pour une demande de participation financière de 50 % du montant des travaux auquel cas la donation pourrait être acceptée.

A réception de la réponse du propriétaire, une délibération sera présentée au conseil municipal.

Considérant les travaux supplémentaires devant être effectués par l'Entreprise RRTP, signataire du marché, un avenant est validé pour un montant de 5 025,00 € HT et la facture sera adressée à M. VIDAL.

Validé à l'unanimité

#### 4- Travaux de remise en état de la piscine

M. le Maire informe le Conseil que suite aux conclusions de l'expertise des travaux, il a été constaté que les pompes n'étaient pas suffisamment calibrées ce que conteste l'entreprise Hervé THERMIQUE qui a réalisé les travaux.

Par ailleurs, l'Entreprise Hervé THERMIQUE doit nous adresser un courrier et refaire l'installation en mars afin que tout soit fonctionnel pour l'ouverture 2020.

L'Entreprise s'est engagée à faire les travaux de mise en conformité en mars 2020.

Le Conseil prend acte que la pompe à chaleur qui a été remplacée suite à un sinistre foudre pour un montant de 7 508,72 € sera remboursée par notre assurance.

De ce fait, un avenant est approuvé pour la somme de 9 845,92 € HT.

Concernant les malfaçons constatées sur la pose du carrelage piscine par l'Entreprise SAS Attelage des démarches sont effectuées afin de geler le délai de la garantie décennale.

Validé à l'unanimité

#### 5- Classement de la voirie communale

Afin de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales qui avait été approuvée en 2018, le conseil décide d'intégrer le chemin sous le cimetière, le chemin Stevenson et le chemin de la ferme route de la Gare.

Validé à l'unanimité

#### 6- Tarifs chaufferie

Le bilan de la saison de chauffe pour 2018-2019 présenté par la Société EEPOS étant favorable il a été décidé de reconduire les tarifs à l'identique à savoir :

- abonnement : 47,00 € TTC le KW
- consommation : 60,00 TTC le MWH

Plusieurs personnes étant intéressées pour un éventuel raccordement, une réunion va être organisée par Gaëlle VAUGEOIS avec les intéressés.

Validé à l'unanimité

#### 7- Modification des statuts de la Communauté de communes

Dans le cadre de la loi NOTRe, et plus particulièrement la compétence GEMAPI, les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés avec l'intégration de la compétence « animation et concertation dans le domaine de gestion et de protection de la ressource en eau et de milieux aquatiques ».

Validé pour 7 voix pour et une abstention

#### **8- Projet construction atelier**

Après avoir pris connaissance de la demande de la fromagerie RISSOAN pour la construction d'un atelier au nord de Pradelles, au croisement de la RN 88 et RN 102, cette question est à l'étude pour le moment.

#### **9- SICALA : modification des statuts**

Après avoir pris connaissance des modifications apportées au SICALA le 1<sup>er</sup> octobre 2019, Le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts du SICALA et notamment le retrait de notre commune.

Validé à l'unanimité

#### **10- Convention assistance retraite 2019-2022**

Le Maire est autorisé à signer la convention présentée pour l'adhésion au service Assistance retraite permettant l'établissement des dossiers CNRACL pour les agents avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire.

Validé à l'unanimité

#### **11- Prélèvement FPIC**

En raison de l'augmentation du montant à verser pour le Fonds National de Péréquation des ressources communales, il est proposé les virements de crédits suivants :

##### Budget communal

##### Dépenses de fonctionnement

739223 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales : + 1 320,00 €  
023 Virement à la section d'investissement : - 1 320,00 €

##### Recettes de fonctionnement

021 Virement de la section de fonctionnement : - 1 320,00 €

##### Dépenses de fonctionnement

2151 Réseaux de voirie : - 1 320,00 €

Validé à l'unanimité

#### **12- Admissions en non-valeur**

Pour donner suite à la demande des services des finances publiques,

Le conseil municipal est favorable à l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- sur le budget communal pour la somme de 184 €
- sur le budget eau pour la somme de 450 €

#### **Questions diverses**

- Installation des nouveaux infirmiers au local médical depuis septembre 2019
- Recrutement d'un docteur en tant que salarié de l'Association St Nicolas qui serait mis à disposition de Pradelles et Landos
- Demande la présence de M. ROUSSET (agent ONF) pour explications lors du prochain Conseil Municipal
- Un bilan social est l'étude au niveau de la Communauté de Communes des Pays de Cayres Pradelles

